



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

9, rue Dulcie September – 93400 Saint-Ouen

Tel: 01 40 12 09 12

Site web : www.mvtpaix.org – Courriel : national@mvtpaix.org

DÉCLARATION DU MOUVEMENT DE LA PAIX

La France devrait sortir de l'OTAN

Abstract : « *Le strict respect du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies basés sur la prévention et la résolution politique des conflits ne peut que conduire à demander la dissolution de l'Otan et dans un premier temps : le retrait de la France de cette organisation militaire qui n'a résolu aucun problème mais les a aggravés tous. A la question de la légalité de l'Otan s'ajoute en effet le fait que les guerres auxquelles l'Otan a participé au nom de la lutte contre le terrorisme (Afghanistan, Irak , Libye etc.) n'ont rien résolu et ont aggravé considérablement la situation internationale en plongeant par exemple le Moyen-Orient dans des guerres sans fin qui fragilisent la paix et étendent la guerre en Afrique occidentale et subsaharienne. D'autres solutions pour la construction de la paix doivent être envisagées à travers une démilitarisation des relations internationales, une diminution des dépenses militaires, et des politiques audacieuses en faveur de la paix, de la promotion d'une culture de la paix, de la réalisation concrète de tous les droits humains à travers la mise en œuvre des ODD¹ sous l'égide des Nations Unies. Ces exigences seront portées par la délégation du Mouvement de la Paix présente au contre- sommet de l'Otan de Varsovie et conduite par Yves-Jean Gallas membre du Bureau national du Mouvement de la Paix et représentant du Mouvement de la Paix au sein du collectif français OTAN-Afghanistan ».*

L'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a été mise en place en 1949 et regroupait alors 12 pays : les États-Unis, le Canada et 10 pays d'Europe de l'Ouest et du Nord. Si l'OTAN est une organisation militaire, l'article 2 de la convention constitutive initiale en date du 4 avril 1949 stipulait que *les parties « s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales »* définissant aussi l'OTAN comme un outil au service d'intérêts économiques et géostratégiques précis dans le contexte de l'époque. Dans la réalité d'une Europe détruite, l'OTAN est dès le début sous la domination des USA. Par souci d'indépendance nationale à l'initiative du général De Gaulle, la France, sans quitter l'OTAN, se retire en 1966 du commandement militaire intégré de l'Otan qu'elle réintègre en Avril 2009 à l'initiative de Nicolas Sarkozy alors qu'au sommet de l'Otan à Chicago en 2012 sous la Présidence de François Hollande, la France accepte de participer au bouclier antimissile antérieurement appelé « guerre des étoiles ».

Pourtant, avec la chute du mur de Berlin, la fin de la guerre froide et la dissolution du Pacte de Varsovie, les raisons initiales de la création de l'Otan n'existaient plus et cette organisation aurait dû être progressivement dissoute au bénéfice d'une revalorisation de la charte des Nations Unies et de systèmes de sécurité régionaux construits dans le respect de la charte tel que l'OSCE pour l'Europe.

Mais à l'inverse et à l'instigation des USA, cette occasion historique a été ratée et - progressivement sous couvert de lutte contre le terrorisme - l'OTAN a élargi son implantation géographique jusqu'à encercler la Russie au nom du « *partenariat pour la paix* » avec les ex-pays socialistes, et s'est attribuée de nouvelles compétences au nom de son nouveau concept stratégique (NSC) allant jusqu'à s'autoriser à intervenir militairement hors du territoire de ses membres et sans l'accord des Nations Unies ou avec des positionnements contraires à la charte. Les Guerres au Kosovo, en Afghanistan, en Irak, en Libye illustrent cette évolution mais se traduisent toutes par des échecs notables et une extension dangereuse des conflits.

A la question de la légalité de l'OTAN en termes de droit international eu égard au respect de la charte et de ses principes, s'ajoute le fait que les guerres précitées n'ont rien résolu et ont aggravé considérablement la situation internationale en plongeant le Moyen-Orient dans des guerres sans fin qui fragilisent la paix et étendent la guerre en Afrique occidentale et subsaharienne. Par ailleurs, l'OTAN contribue ainsi à l'augmentation des dépenses militaires et appelle ses partenaires européens à augmenter le niveau de leurs budgets militaires. Est-ce la meilleure contribution que l'Europe puisse apporter à la construction de la paix ?

Aussi, le strict respect du droit international et des principes de la charte des Nations Unies basé sur la prévention et la résolution politique des conflits ne peut que conduire à demander la dissolution de l'OTAN et dans un premier temps : retrait des structures militaires de l'OTAN.

C'est pourquoi la France devrait se retirer de cette organisation et agir pour sa dissolution au bénéfice d'une revalorisation du rôle des Nations Unies et de systèmes de sécurité régionaux basés sur les principes de la charte. Mais le plus important dans un premier temps c'est un grand débat national sur le thème « *Quelle politique de la France pour la paix et la sécurité ?* ». Les deux attentats de 2015 rendent ce débat nécessaire. Plusieurs associations ont commencé à écrire un projet de livre Blanc pour la Paix comme contribution à ce débat. Il faut encourager de telles initiatives citoyennes.

Ces exigences seront portées par la délégation du Mouvement de la Paix présente au contre-sommet de l'OTAN de Varsovie et conduite par Yves-Jean Gallas, membre du Bureau national du Mouvement de la Paix et représentant du Mouvement de la Paix au sein du collectif français OTAN-Afghanistan.

ⁱ ODD : Objectifs de développement durable. 17 objectifs mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030

Le 7 juillet 2016

Le Mouvement de la Paix

Contact : Roland NIVET, Porte- parole du Mouvement de la paix, 0685028714